Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX437 · ANNEXES DÉDIÉES

Le trésor caché dans le contexte économique et archéologique du premier siècle

Au premier siècle, les richesses prennent différentes formes. Elles comprennent notamment les terres agricoles, les habitations, les troupeaux, les récoltes, les monnaies et les objets…

LECTURE
9 min

RÉFÉRENCES
4

LIVRES CITÉS
1

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx437-le-tresor-cache-dans-le-contexte-economique-et-archeologique-du-premier-siecle/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Les richesses dans la société juive du premier siècle 2
2. Pourquoi enfouissait-on des richesses ? 3
3. Les témoignages archéologiques de dépôts monétaires 3
4. Les différentes formes possibles d'un trésor 4
5. La propriété foncière et l'importance du champ 4
6. La découverte d'un trésor et les questions juridiques 4
7. La seconde dissimulation du trésor 5
8. Les limites de la reconstitution historique 5
9. Conclusion de l'annexe 6
Lexique 7

1. Les richesses dans la société juive du premier siècle

Au premier siècle, les richesses prennent différentes formes.

Elles comprennent notamment les terres agricoles, les habitations, les troupeaux, les récoltes, les monnaies et les objets précieux.

La possession de terres occupe une place importante dans une société où l'agriculture constitue une activité économique essentielle.

Cependant, les situations sociales sont très diverses.

Certains propriétaires disposent de domaines importants, tandis que d'autres exploitent de petites parcelles ou travaillent sur des terres appartenant à autrui.

Les monnaies jouent également un rôle dans les échanges commerciaux et le paiement de certaines obligations.

Les populations utilisent différentes émissions monétaires selon les régions et les circonstances.

Dans ce contexte, la conservation des richesses représente une préoccupation concrète.

Les biens précieux peuvent être gardés dans une habitation, confiés à des tiers ou dissimulés dans des endroits jugés sûrs.

La parabole du trésor caché s'inscrit dans cet environnement économique.

2. Pourquoi enfouissait-on des richesses ?

L'enfouissement d'objets précieux constitue une pratique attestée dans plusieurs sociétés anciennes.

Il peut répondre à différents objectifs.

Certaines personnes cherchent à protéger leurs biens contre le vol.

D'autres peuvent vouloir les préserver pendant une période de guerre ou de troubles politiques.

Un dépôt peut également servir de réserve destinée à être récupérée ultérieurement.

Cependant, il n'est pas toujours possible de déterminer la raison exacte de l'enfouissement d'un trésor.

Un ensemble de monnaies découvert par les archéologues ne révèle pas nécessairement les intentions de son propriétaire.

Il faut donc distinguer la pratique historiquement attestée des circonstances particulières qui demeurent inconnues.

Dans Matthieu 13.44, Jésus ne précise pas pourquoi le trésor a été caché.

L'hypothèse d'une dissimulation destinée à protéger des richesses est vraisemblable, mais elle ne constitue pas une information explicitement donnée par le texte.

3. Les témoignages archéologiques de dépôts monétaires

Les découvertes archéologiques de dépôts monétaires confirment que des richesses pouvaient être dissimulées dans le sol.

Ces dépôts sont généralement désignés par le terme de « trésors monétaires » lorsqu'ils rassemblent plusieurs monnaies conservées ensemble.

Ils peuvent être découverts dans des récipients, sous des sols ou dans d'autres cachettes.

Leur étude permet parfois de déterminer la période approximative de leur enfouissement.

La monnaie la plus récente fournit notamment une indication chronologique : le dépôt ne peut pas avoir été constitué avant sa frappe.

Cependant, cette information ne permet pas toujours de connaître la date exacte de la dissimulation.

Elle ne révèle pas non plus pourquoi le propriétaire n'a pas récupéré ses biens.

Les découvertes réalisées dans les territoires de l'ancien Israël et dans d'autres régions du monde méditerranéen montrent que cette pratique était connue.

Elles confirment la vraisemblance générale du récit de Matthieu 13.44.

Elles ne prouvent toutefois pas l'existence d'un trésor particulier correspondant à celui de la parabole.

4. Les différentes formes possibles d'un trésor

Le mot grec *thēsauros* désigne une richesse conservée ou un ensemble de biens précieux.

Dans Matthieu 13.44, Jésus ne précise pas la composition du trésor.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées dans le contexte antique.

Il pouvait s'agir de monnaies d'argent ou d'or.

Des bijoux ou d'autres objets précieux pouvaient également constituer une réserve de valeur.

Cependant, aucune de ces possibilités ne peut être affirmée avec certitude.

La parabole ne mentionne ni coffre, ni jarre, ni quantité de monnaies.

Elle ne donne aucune indication sur le poids ou la valeur marchande du trésor.

Ces détails ne sont pas nécessaires à l'enseignement.

La seule information indispensable est que le trésor possède une valeur exceptionnelle aux yeux de celui qui le découvre.

5. La propriété foncière et l'importance du champ

Dans une société agricole, la terre représente une ressource économique majeure.

Elle permet de produire des céréales, des fruits et d'autres denrées nécessaires à la subsistance.

Sa valeur dépend notamment de sa superficie, de la qualité du sol et de sa situation géographique.

Dans la parabole, cependant, Jésus ne présente pas le champ comme une terre particulièrement fertile.

Son importance provient de la présence du trésor.

L'homme souhaite acquérir cette propriété parce qu'il connaît l'existence d'une richesse dissimulée.

Cette distinction est essentielle.

La parabole ne porte pas sur la rentabilité agricole d'un terrain.

Elle présente une décision motivée par la découverte d'un bien d'une valeur incomparable.

6. La découverte d'un trésor et les questions juridiques

La découverte d'un trésor sur le terrain d'autrui soulève des questions de propriété.

Dans les sociétés anciennes, les règles applicables pouvaient dépendre de plusieurs circonstances.

Il fallait notamment considérer la nature du bien découvert, l'identité éventuelle de son propriétaire et le statut du terrain.

Les traditions juridiques juives et romaines ont développé différentes réflexions sur les objets trouvés.

Cependant, les sources conservées ne permettent pas de reconstituer avec certitude la situation

juridique particulière décrite dans Matthieu 13.44.

Il serait donc imprudent d'affirmer que l'homme devenait automatiquement propriétaire du trésor en achetant le champ.

Il serait tout aussi excessif de conclure qu'il commettait nécessairement une fraude.

Jésus ne fournit pas les informations nécessaires pour trancher cette question.

L'objectif de la parabole n'est pas de présenter une réglementation concernant les trésors enfouis.

Il consiste à illustrer la valeur du Royaume des cieux.

7. La seconde dissimulation du trésor

Le récit précise que l'homme cache de nouveau le trésor après l'avoir découvert.

Cette action a parfois suscité des interprétations morales opposées.

Certains y voient une tentative de tromper le propriétaire du terrain.

D'autres considèrent qu'il s'agit d'une précaution destinée à préserver la découverte jusqu'à l'achat du champ.

Cependant, aucune de ces intentions n'est explicitement mentionnée.

Le texte décrit simplement une succession d'actions.

L'homme découvre le trésor.

Il le cache.

Il vend ses biens.

Il achète le champ.

La seconde dissimulation permet au trésor de demeurer dans le terrain jusqu'à l'acquisition de celui-ci.

Elle possède donc une fonction narrative identifiable.

Toute interprétation supplémentaire doit demeurer prudente.

8. Les limites de la reconstitution historique

L'étude du contexte économique et archéologique permet de confirmer plusieurs éléments.

La conservation de richesses sous forme de monnaies ou d'objets précieux était connue.

L'enfouissement de biens constituait une pratique attestée.

La propriété foncière occupait une place importante dans l'économie ancienne.

La découverte d'un trésor pouvait soulever des questions juridiques.

Cependant, ces données ne permettent pas de déterminer les circonstances exactes de la parabole.

L'identité de l'homme demeure inconnue.

La nature du trésor n'est pas précisée.

La valeur du champ n'est pas indiquée.

Les conditions juridiques de l'acquisition ne sont pas expliquées.

Ces limites doivent être respectées afin de ne pas confondre une reconstitution vraisemblable avec le contenu explicite du récit biblique.

9. Conclusion de l'annexe

La parabole du trésor caché repose sur une situation historiquement vraisemblable.

Les pratiques anciennes de conservation et de dissimulation des richesses permettent de comprendre comment un trésor pouvait se trouver enfoui dans un champ.

Les découvertes archéologiques confirment l'existence de telles pratiques, sans permettre d'identifier les circonstances particulières imaginées ou évoquées dans le récit.

Les questions de propriété demeurent également ouvertes, faute de précisions suffisantes.

L'analyse historique contribue donc à éclairer le cadre de la parabole, mais elle ne doit pas en déplacer le centre.

L'enseignement de Jésus ne concerne pas les techniques de dissimulation des richesses ni les règles d'acquisition d'un trésor. Il révèle la valeur incomparable du Royaume des cieux et la décision radicale que cette valeur peut susciter chez celui qui la reconnaît.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX436 - La parabole du levain : synthèse exégétique et critères d'interprétation https://schilo.org/anx436-la-parabole-du-levain-synthese-exegetique-et-criteres-dinterpretation/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX438 - Le trésor caché et le droit de propriété dans le judaïsme ancien https://schilo.org/anx438-le-tresor-cache-et-le-droit-de-propriete-dans-le-judaisme-ancien/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx437-le-tresor-cache-dans-le-contexte-economique-et-archeologique-du-premier-siecle/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.